



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
03/09/2015

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01115P0127

1. Intitulé du projet

Réaménagement du Carrefour du Cerf-volant et de la rue de la Porte de Buc par la création d'une piste cyclable bi-directionnelle.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

François DE MAZIERES, Président de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

RCS / SIRET 24718101068410101281

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°) d) Toutes autres routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Création d'une piste cyclable bi-directionnelle de 830 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

L'opération prévoit la création d'une piste cyclable bi-directionnelle le long d'une lisière forestière sur la rue de la Porte de Buc (RD 939), ainsi que la reconfiguration du carrefour du Cerf-Volant créant des traversées piétonnes sécurisées et résorbant les dysfonctionnements routiers. Le stationnement sera créé le long des habitations et des entreprises existantes. Cet axe sera traité par un aménagement paysager dans la continuité avec les espaces forestiers existants. Une moindre partie de la lisière forestière sera défrichée pour permettre la réalisation de la piste cyclable entraînant un retalutage et un reboisement de la parcelle

4.2 Objectifs du projet

La piste cyclable sera créée en lieu et place d'un stationnement aujourd'hui illégal en bordure du massif forestier. Cet aménagement, distinct de la chaussée, sécurisera les cycles pour rejoindre Buc à Versailles, et notamment en direction de la gare de Versailles Chantiers. Un des objectifs de cette opération est de favoriser les circulations douces aujourd'hui pénalisées par des aménagements peu sécurisants (création de traversées piétonnes, plateau surélevé...). Le réaménagement du carrefour doit permettre de fluidifier le trafic routier et d'améliorer les temps de parcours des transports en commun qui desservent le plateau de Satory et les zones d'activités de Buc, Les-Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, tout en sécurisant également les modes actifs.

Cette opération prévoit un traitement paysager des abords la Rue de la Porte de Buc (RD939) et du carrefour du Cerf-Volant aujourd'hui peu valorisé. L'objectif est d'améliorer les entrées de ville de Buc et de Versailles ainsi que le cadre de vie des riverains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux d'une durée de 7 mois seront décomposés en plusieurs phases, et réalisés lorsque le trafic routier sur cet axe est faible et hors période sensible de reproduction des espèces protégées.

La phase préparatoire vise à défricher les parties boisées concernées, à réaliser en automne et hiver 2016 (1 mois).

Puis les travaux consisteront à reprofiler les talus existants et créer les ouvrages géotechniques. Cette phase impliquera un décaissement du terrain naturel dont une partie des terres seront réutilisés pour les remblais. En parallèle, les travaux de déplacement du mur d'enceinte (mur non historique) situé dans la partie basse de la piste cyclable (devant la fondation des Diaconesses de Reuilly) seront menés (3 mois).

Puis, les travaux porteront sur la construction de la voirie, reconfiguration du carrefour, construction de la piste cyclable et reprofilage de la chaussée (environ 2 mois).

Enfin, les aménagements paysagers clôtureront cette opération par des plantations d'espèces endémiques et favorables au développement des espèces protégées (1 mois).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le défrichement des parcelles ne générera pas d'exploitation forestière.

A l'issue de la mise en service, le trafic actuel restera similaire au trafic prévu (environ 14 000 UVP/jour). La création de la piste cyclable pourrait générer une augmentation de la fréquentation des cycles sur cet axe, notamment par la proximité de l'entrée secondaire de la gare de Versailles-Chantiers. De plus, la mise en valeur de la lisière forestière et la rénovation des accès à la forêt devraient amener de nouveaux promeneurs dans le bois Saint-Martin.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La superficie à défricher est inférieure à 0,5 hectare, elle ne rentre pas dans la présente demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact. Toutefois, le projet est soumis à une demande d'autorisation de défrichement. Versailles Grand Parc a saisi les services de l'Etat le 31 juillet 2014, qui ont adressé leur réponse le 15 septembre 2014 (annexe 1 et 2) Versailles Grand Parc a lancé une étude pré-écologique sur les parcelles concernées par le défrichement. L'étude a révélé la présence d'espèces protégées banales mais dont l'opération ne nuira pas à leur extinction (annexe 3). Versailles Grand Parc a complété cette étude par des inventaires (annexe 4). Les conclusions ont permis d'affirmer que le projet ne nuira pas au maintien dans un état de conservation favorable les populations locales des espèces identifiées.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Réalisation d'une piste cyclable, distincte de la chaussée dont la longueur est inférieure à 3 kilomètres.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la piste cyclable	830 mètres
Largueur de la piste cyclable	3m dont minimum 2,5 mètres
Superficie imperméabilisée	Maximum 5 000 m ²
Superficie des espaces verts réaménagés (valorisation)	4 200 m ²
Superficie défrichée	2 400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de la Porte de Buc et une partie de la Rampe Saint-Martin sur la commune de Versailles, une partie de la Rue Louis Blériot et de la bretelle RN 12 sur la commune de Buc, ses quatre branches formant le Carrefour du Cerf-volant mitoyen sur les communes de Versailles et de Buc.

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 02 ° 08 ' 19 " 1 Lat. 48 ° 47 ' 43 " 5

Point d'arrivée : Long. 02 ° 07 ' 59 " 6 Lat. 48 ° 47 ' 14 " 7

Communes traversées :

Commune de Versailles et de Buc.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans un programme de travaux global. La Ville de Versailles réalisera l'enfouissement des réseaux sur la totalité du linéaire concerné par le projet à l'été 2015.

Ce projet n'est pas concerné par le programme de travaux du futur pôle d'échange multimodal de Versailles Chantiers.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les usages actuels des sols sur le tracé du projet sont :

- la route départementale 939 et le carrefour du Cerf-Volant,
- un mur de séparation entre la Fondation des Diaconesses de Reuilly et la chaussée, en zonage USP b,
- une lisière forestière appartenant à l'Etat (DRIAAF), dont le gestionnaire est l'ONF, zonage UGc,
- un espace paysager de part et d'autre de la voirie, dont les propriétaires sont la Ville de Versailles et l'Etat (gestionnaire DIRIF) zonages UJ/UGc.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la Ville de Versailles approuvé le 24/11/2011

Plan local d'urbanisme de la Ville de Buc approuvé le 23/04/2007

Les zonages concernés par le projet sont principalement des zones déjà urbanisées : USP b, UJ, UGc. (annexe 5)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF n°110020353 - FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement en cours d'élaboration par Versailles Grand Parc

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une infime partie du projet est située en site inscrit. Il s'agit d'un cheminement existant qui contourne l'ancienne maison forestière (annexe 6) .
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un rayon de 500 mètres du monument historique inscrit de la Gare de Versailles Chantiers, à proximité du site classé de la Vallée de la Bièvre (annexe 6)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le reprofilage des talus générera de nombreux déblais (environ 5000 m3) qui seront en partie réutilisés sur place (si les conditions de réemploi sont réunies), ou bien évacués.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le maître d'ouvrage sera attentif lors de la phase travaux de ne pas générer des nuisances sur l'habitat, et évitera les périodes de reproduction de espèces protégées identifiées dans les inventaires (annexe 4). Des espèces protégées ont été recensées dans des études menées en 2015 par Versailles Grand Parc (annexe 3 et 4). Toutefois, elles ne présentent pas d'enjeu de conservation localement sachant qu'elles sont communes et non menacées dans la Région. Le projet ne nuira pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations locales des espèces concernées.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur la ZNIEFF identifié dans la partie 5.2. En effet, le projet est localisé à l'interface entre le tissu urbain et la forêt. Les flux routiers génèrent des nuisances sur les habitats et limitent les enjeux écologiques (annexe 3 et 4).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une consommation d'espace forestier minimale. Il s'agit d'une lisière de forêt non entretenue dont l'intérêt phytoécologique et floristique potentiel est à priori faible en raison de la banalité et de l'artificialisation des milieux (annexe 3 et 4).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront de faible ampleur et concerneront l'éclairage public le long de la Rue de la Porte de Buc.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération de la Rue de la Porte de Buc et du Carrefour du Cerf-Volant est un projet qui favorisera les circulations douces grâce à un aménagement sécurisé. Ce projet vise à améliorer la circulation des transports en commun ainsi que la desserte des pôles d'activités de Versailles Grand Parc. Ce projet prévoit un aménagement paysager des entrées de villes de Versailles et de Buc et participe à la mise en valeur du patrimoine historique, notamment le mur d'enceinte du Petit Parc.

Bien que situé en partie en ZNIEFF, le projet de la Rue de la Porte de Buc aura un faible impact sur les espèces protégées présentes. En effet, le contexte urbain et routier actuel génèrent de multiples nuisances pouvant porter atteinte aux espèces actuelles. Lors de la phase travaux, le maître d'ouvrage sera attentif à ne pas nuire au développement des espèces. En conclusion, au regard de l'ensemble des éléments cités ci-dessus, le projet de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-Volant n'aura pas un impact important sur l'environnement et valorisera les espaces naturels et forestiers existants.

Plus largement, ce projet favorise le report de l'usage de la voiture vers les modes doux et l'usage des transports en commun. Outre son faible impact sur les milieux, l'opération participe à la préservation de l'environnement (qualité de l'air, nuisances sonores, ...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Courrier de Versailles Grand Parc adressé aux services de l'Etat (DDT Yvelines) pour une demande d'autorisation de défrichement pour le projet de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-Volant
Annexe 2 : Courrier de réponse de la DDT suite à la saisie par les services de Versailles Grand Parc sur la demande d'autorisation de défrichement
Annexe 3 : Etude pré-diagnostic écologique réalisée en 2015 par CAVGP
Annexe 4 : Etude de diagnostic écologique réalisé en 2015 (inventaire avifaune)
Annexe 5 : Zonage PLU de la Ville de Versailles concernant le projet
Annexe 6 : Carte des périmètres des sites inscrits/classés, monuments inscrits/classés

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Versailles

le,

27 AOUT 2015

Signature



François de MAZIERES
Député-Maire de Versailles



VERSAILLES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
Bureau d'Etudes Espaces Publics
56 Avenue de Saint Cloud 78000 Versailles
Tel : 01.30.97.82.32



NATURE DE L'OPERATION

CREATION D'AMENAGEMENT CYCLABLE

LIEU

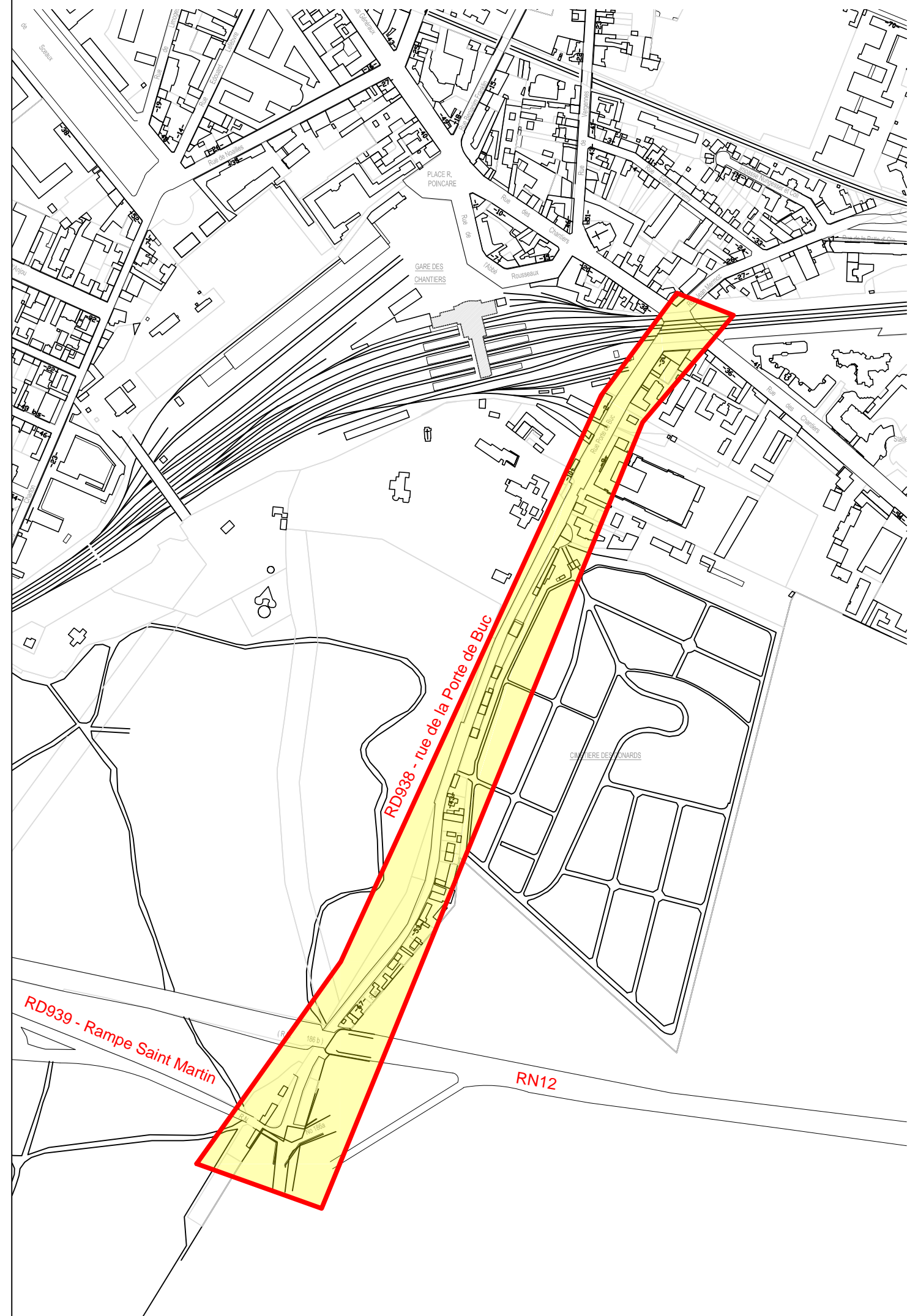
Rue de la Porte de Buc

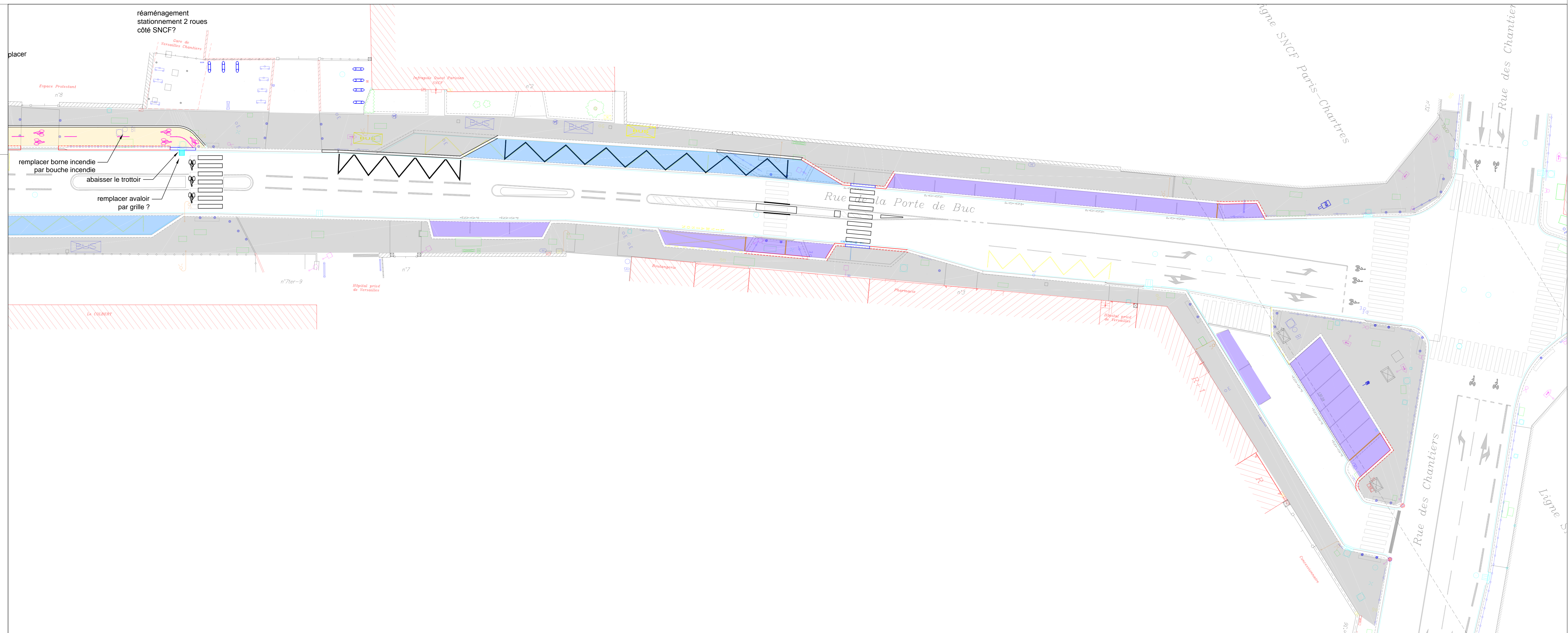
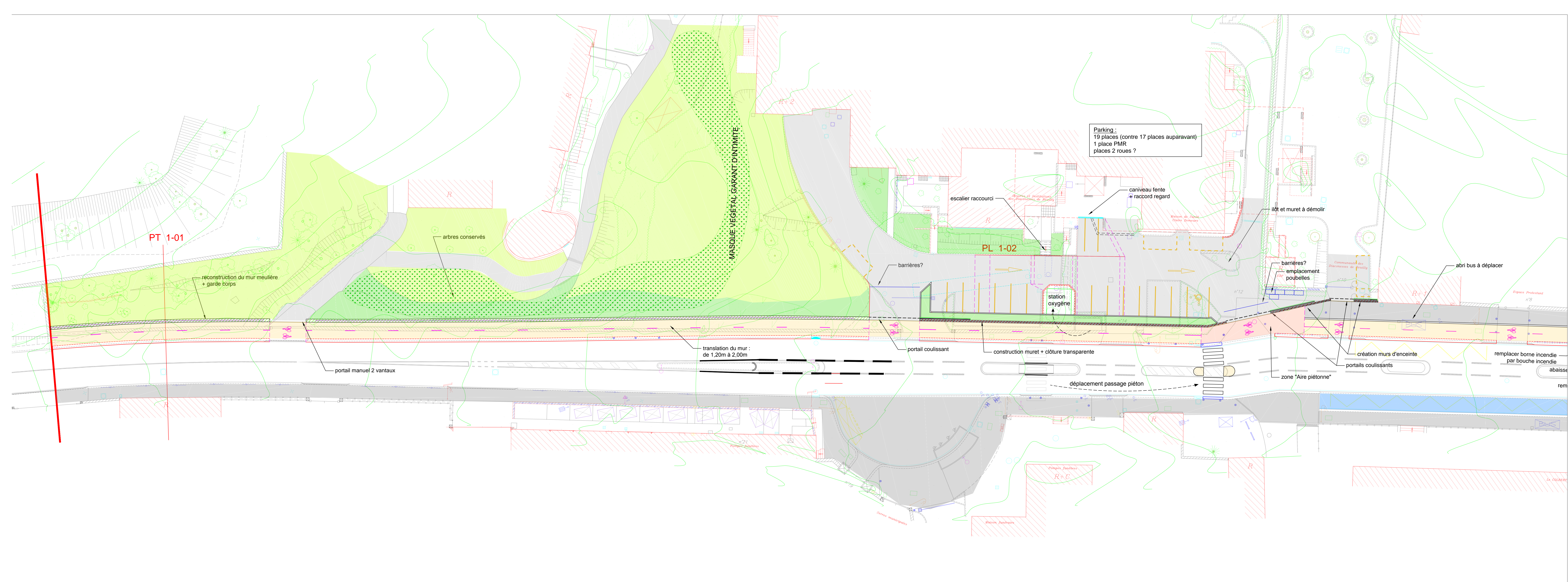
PLAN DE SITUATION

PHASE	NUMERO	INDICE	ECHELLE	DESSINATEUR	M.A.B.
AVP	100	0	1/5000	VERIFICATEUR	E.R.
				DATE	MARS 2014

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
0	21/03/14	Création

CHEMIN DU FICHIER \\IRANCY\Groupes de Travail\Plans\Projets\VGP\2012 PORTE DE BUC (MAB)\04 ETUDES\2-AVP-final\Situation5000.dwg





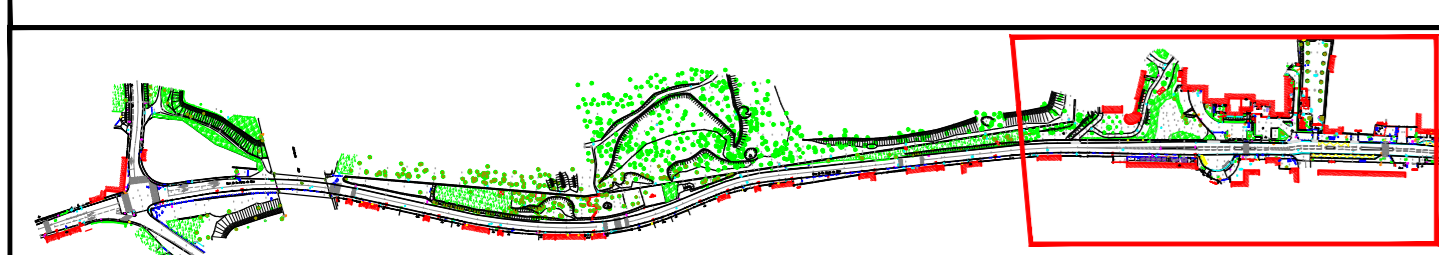
VERSAILLES
 DIRECTION GENERALE DES
 SERVICE TECHNIQUES
 Bureaux d'Etudes Techniques Publiques
 56 Avenue de Saint Cloud 78000 Versailles
 Tel : 01.30.97.82.32

VersaillesGrandParc
 communauté d'agglomération

NATURE DE L'OPERATION: REAMENAGEMENT DE VOIRIE

LIEU: Rue de la Porte de Buc

Vue en plan - Tronçon 1
 variante A



PHASE	NUMERO	INDICE	ECHELLE	DESSINATEUR	MAB
AVP	102-1A	0	1/200	VERIFICATEUR	ER
				DATE	AVRIL 2014

INDICE	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
0	24/04/14	Création

CHEMIN DU FICHER: \\IRANCY\Groupes de Travail\Projets\GP2012\PORTE DE BUC (MAB)\04 ETUDE\2-AVP-nd\AVP-T1-ndf-rk.dwg



Yellow rectangular sign on the traffic light pole.

N 286

A 86

PARIS
CRÉTEIL

BUC VILLAGE
TOUSSUS LE NOBLE
ST REMY LES CHEVREUSE

Yellow rectangular sign on the traffic light pole.



